

La Messagerie d'Ézanville

n° 15 / avril 2022



Inauguration de la Maison Citoyenne, nouveau lieu d'accueil municipal



Monsieur le Maire a coordonné les actions de solidarité des Ézanvillois, tout en participant activement au tri et à l'emballage des très nombreux dons en faveur du peuple ukrainien.



Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Dans certaines revues de presse, nous pouvions lire que depuis mars 2020 nous étions en guerre contre le virus du COVID. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore libérés de ce virus mais nous avons pu reprendre une vie normale. Le terme guerre signifie un conflit entre 2 ou plusieurs pays et qui aurait cru qu'en 2022, la guerre serait aux portes de l'Europe. Le peuple ukrainien subit depuis plusieurs semaines des attaques et nous sommes bien impuissants. Humainement cela est déplorable et n'est pas acceptable. À Ézanville, comme dans une majorité de villes en France, un élan de solidarité a eu lieu et je tenais à remercier tous les donateurs. Nous avons pu effectuer 3 rotations avec un camion de la Ville afin d'acheminer les dons vers un centre de la protection civile qui a pris en charge ces colis à destination de la frontière polonaise. Cette guerre ne sera pas sans impact pour tous les pays du monde et nous allons être vigilants sur les répercussions.

Cette guerre ne doit pas nous empêcher de continuer à avancer dans nos projets et vous avez pu constater le démarrage des fouilles archéologiques au sein de notre ZAC. Ces fouilles vont durer 1 mois et j'espère que nous n'aurons pas de mauvaise surprise qui pourrait décaler notre planning.

Sur notre projet, je serai en mesure de vous en présenter l'état d'avancement courant mai, une communication sera faite bien en amont pour cette seconde réunion de concertation. Ce projet ne pourra être validé avant la fin de la procédure de révision du PLU, prévue dans environ 2 ans.

Concernant le choix de modifier le mode de stationnement dans certaines rues, une réunion de restitution s'est tenue le 25 mars pour l'avenue de Verdun et le 1^{er} avril pour la rue du Chemin

de fer. Lors de l'écriture de cet édito, je n'étais pas encore en mesure de vous en faire un retour.

J'ai été interpellé plusieurs fois par des Ézanvillois qui s'interrogent sur le devenir des locaux ex-Elieusis, Grande rue. La société gérant cette structure nous avait informés de la mutualisation de ces services avec ceux de Saint Brice sous Forêt. L'ensemble des patients a donc rejoint ce nouveau centre fin décembre. Depuis, la vente de cette propriété a été faite et signée et j'ai déjà eu plusieurs échanges avec les nouveaux propriétaires. J'ai refusé une première proposition et nous travaillons maintenant sur un projet de logements. Je serai extrêmement vigilant sur leur architecture. Ce projet ne pourra voir le jour sans attendre la modification du PLU.

Méthaniseur: un autre sujet auquel je suis très attentif et solidaire de mes collègues du Mesnil Aubry, d'Attainville, de Moisselles et d'Écouen, le projet d'installation d'une usine de méthanisation sur le territoire du Mesnil Aubry. Nous y sommes fortement opposés et je m'expliquerai dans les prochaines semaines sur ce sujet.

Nous pouvons reprendre nos festivités et nous aurons le plaisir d'accueillir nos jeunes Ézanvillois de la maternelle au CM2 lors de la traditionnelle chasse aux œufs le dimanche 17 avril à la Maison de l'Enfance.



Éric BATTAGLIA

Avec tout mon dévouement,



FINANCES

Les grandes lignes du budget 2022

Le budget, qui a été élaboré suivant les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire, a été présenté en Commission des finances le 15 mars dernier et lors du Conseil municipal du 24 mars.



LES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent à **9 055 653 €** auxquelles s'ajoute le résultat reporté de **4 852 896 €**, soit un total de **13 908 550 €** de recettes de fonctionnement qui se décomposent de la façon suivante :

• Impôts et taxes pour **6 712 490 €**.

*Il est proposé pour 2022 de maintenir des taux de fiscalité identiques à ceux de 2021. Le produit attendu des taxes foncières est estimé à **4 800 000 €**.*

• Les dotations et participations représentent **1 469 863 €**.

Ce montant correspond essentiellement à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire des communes dont le montant, au moment du bouclage du budget primitif, n'a pas encore été notifié. La DGF est stabilisée et son montant devrait être maintenu pour 2022.

• Le produit des services à la population et les autres produits de gestion courante sont évalués à **853 000 €**.

Il s'agit de la participation des familles aux prestations municipales, des concessions de cimetière, du produit des locations des logements communaux et des salles municipales.

• Les produits financiers et exceptionnels sont estimés à **20 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de **13 908 550 €**. Elles comprennent :

• La masse salariale estimée à **5 286 882 €**
Cette enveloppe tient compte du :

- paiement de certains comptes épargne temps,
- les élections présidentielles et législatives,
- les évolutions de carrière des agents
- La mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Malgré les charges qui impactent la masse salariale, notre ratio devrait se situer à un taux proche de celui de 2021, soit aux alentours de 58 %, à noter que ce taux était de 64 % en 2013.

• Les charges courantes et à caractère général sont estimées à **4 523 843 €**.

Ce poste représente une augmentation, afin de maintenir la qualité de service aux Ézanvillois, divers travaux sur plusieurs sites et des marchés en cours.

• Les charges financières sont prévues pour **45 000 €**.

Elles correspondent aux intérêts des emprunts en cours, il est à noter que la Ville n'ayant pas eu recours au financement extérieur depuis plusieurs années voit son encours de dette décroître. Les charges financières sont donc en diminution.

• Les charges exceptionnelles et atténuations de produits pour **118 472 €**.

Elles sont composées pour moitié du fonds de péréquation de recettes fiscales. Son montant, non encore notifié est estimé à 100 000 €.

• Le montant du virement à la section d'investissement et les amortissements représentent **3 915 016 €**.

Le projet de budget 2022 s'élève à **19 536 367 €**. Il comprend une section de fonctionnement de **13 908 550 €** et une section d'investissement de **5 627 817 €**. Il tient compte des résultats de l'exercice 2021 du budget principal. Le projet de budget 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses.

LES RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5 627 817 €**. Elles regroupent :

- L'affectation des résultats issue de la gestion 2021 pour **1 401 716 €**.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour **234 070 €**.
Ce montant correspond au remboursement partiel de la TVA sur des investissements réalisés en 2019.
- La taxe d'aménagement estimée à **30 000 €**.
- Le montant du virement de la section de fonctionnement et des amortissements pour **3 915 016 €**.
- Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2022.

Les dépenses d'investissement s'établissent à **5 627 817 €**. Elles comprennent l'amortissement de la dette pour **231 000 €**, le remboursement de dépôt de garantie pour **1 000 €**, le déficit d'investissement reporté de 2021 pour **140 716 €** et l'investissement réel pour **4 226 100 €**.

- Frais d'études pour **280 000 €** concernant principalement la création du pôle culturel, ainsi que des relevés des bâtiments communaux pour établir des plans, mission de maîtrise d'œuvre pour le réaména-

gement des locaux de l'hôtel de Ville, et l'intervention d'un coordonnateur pour l'établissement d'un cahier des charges pour la Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) dans les écoles.

- Des travaux sur la voirie et les réseaux pour **642 000 €** :
 - Reprise des sols,
 - Réfection du chemin du Mesnil Aubry (Bois bleu),
 - Reprise des stationnements rue de la Fraternité,
 - Réfection Groupe scolaire Curie,
 - Divers travaux sur les chaussées.
- Des travaux d'installation de matériel et d'outillage technique sur les réseaux de voirie pour **30 000 €** concernant les acquisitions de mobilier urbain.
- Des achats de licences, logiciels et matériels informatiques renouvelent du parc informatique pour le bon fonctionnement des services municipaux en termes de technicité pour un montant de **188 000 €**.
- Des travaux d'agencement de terrains continuité des remplacements des jeux dans les parcs, aménagement des espaces extérieurs pour un montant de **217 000 €**.
- Des travaux à l'hôtel de Ville pour **50 000 €** réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville.
- Des travaux dans les bâtiments scolaires et

les accueils pour **448 000 €** continuité des travaux d'entretien avec des changements de faux plafonds, peintures dans certaines écoles, des travaux de remplacement des portails de menuiseries...

- Des travaux dans les autres bâtiments publics pour **1 100 000 €** avec notamment la poursuite des travaux de restauration de l'église, entretien dans les bâtiments communaux, divers travaux...
- Des travaux d'installations générales pour **368 000 €** qui concernent la finalisation du Programme ADAP, remplacement des alarmes incendie et remise aux normes...
- Achats de véhicules pour **65 000 €** dont un camion électrique pour les besoins des services municipaux.
- Achats de matériels divers pour **52 000 €** concernant tous les services municipaux.

Retrouvez la présentation du budget dans son intégralité sur ezanville.fr



URBANISME



Prochaine réunion de
concertation sur le projet
d'aménagement du Val d'Ézanville
MARDI 10 MAI À 19H30
au complexe de la Prairie
et sur val-ezanville.fr

Recherches
archéologiques

Val d'Ézanville : début des fouilles archéologiques

Étape essentielle dans la réalisation du projet de réaménagement de la ZAC et préalable aux acquisitions foncières, la Ville d'Ézanville, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et l'État ont lancé l'opération de diagnostic de fouilles archéologiques.

Réalisée par l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), cette opération consiste en des études, des prospections et des sondages réalisés à la pelle mécanique sur les 5 hectares de terrains non bâtis afin de s'assurer de la présence ou non de vestiges archéologiques. Explications sur cette opération qui va durer un mois.

LA PRÉPARATION DE L'INTERVENTION SUR LE TERRAIN

L'Inrap recueille auprès de l'aménageur toutes les données utiles liées au projet d'aménagement (topographie de l'emprise, coordonnées des autres intervenants), établit la composition de l'équipe archéologique et mobilise les moyens techniques nécessaires (pelles mécaniques, installation de chantiers).

Du point de vue scientifique, le responsable d'opération de l'Inrap désigné par l'État se fait communiquer par le service régional de l'Archéologie (Drac) les informations concernant les vestiges déjà mis au jour dans le secteur (consultation de la carte archéologique nationale).

L'INTERVENTION

Dans la plupart des cas, le diagnostic consiste en des sondages à intervalles réguliers pour déterminer la présence

d'éventuels vestiges. La taille d'un sondage varie en fonction du terrain. En règle générale, il s'agit d'une tranchée de 1,3 à 3 m de large (correspondant à la largeur du godet de la pelle mécanique), et de longueur variable. Lorsque des vestiges apparaissent, il est parfois utile d'élargir légèrement les sondages - alors dénommés « fenêtres » -, pour une meilleure compréhension de leur topologie (trous de poteaux formant un bâtiment par exemple). La profondeur de fouille dépend du niveau d'enfouissement des vestiges: de 30 cm sous le sol actuel à plus de 4 m, notamment pour les périodes les plus anciennes.

Le sondage se déroule comme suit: un archéologue, posté devant le godet de la pelle mécanique, guide le conducteur pour décaper la terre végétale par passes successives jusqu'au niveau des vestiges. À cet effet, il repère les anomalies de terrain (changements de couleur et de texture) pouvant correspondre à des fondations de murs, des fosses à détritrus, des fosses funéraires, etc. L'archéologue positionne l'ensemble de ces anomalies sur un plan afin de circonscrire les occupations humaines sur le terrain. Plusieurs périodes peuvent être représentées.

Quelques-uns des vestiges sont partiellement fouillés, les objets ainsi recueillis et analysés permettant de dater les occupations humaines auxquels ils sont liés.

Le rapport de diagnostic et la suite donnée

À l'issue du diagnostic, un rapport de diagnostic est rendu aux services de l'État (DRAC/Service régional de l'Archéologie de la région concernée) qui vérifie sa conformité et fait procéder à son évaluation scientifique par la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (CTRA).

Quatre cas de figure sont alors possibles:

- Le diagnostic est « négatif » : l'État autorise l'aménageur à entreprendre ses travaux.
- Le diagnostic est « positif » mais l'État considère que les vestiges archéologiques sont mal conservés ou ne présentent pas de réel intérêt scientifique: l'aménageur est autorisé à entreprendre ses travaux.
- Le diagnostic est « positif » : des vestiges ont été découverts sur tout ou partie de l'emprise du projet. Si l'État juge leur intérêt scientifique et leur état de conservation suffisants, il peut décider de la réalisation d'une fouille archéologique ou de la modification du projet d'aménagement.
- Le diagnostic a révélé la présence de vestiges exceptionnels devant être conservés in situ: l'État demande à l'aménageur de les intégrer dans son projet d'aménagement. Ce cas de figure est très rare.

SOLIDARITÉ



Collecte pour l'Ukraine : merci pour votre générosité !

Face à la situation de guerre qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, la Ville d'Ézanville et les Ézanvillois se sont mobilisés suite à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) et de la Protection civile afin de répondre aux besoins d'urgence du peuple ukrainien.

Une collecte des dons a été lancée dès le mercredi 2 mars en mairie, et nombreux sont les Ézanvillois à avoir répondu à cet appel solidaire. Monsieur le Maire d'Ézanville, Eric Battaglia, ainsi que son équipe municipale, se sont mobilisés afin de coordonner l'élan de solidarité des habitants. Adjoints et conseillers se sont relayés toute la journée du samedi 7 et du samedi 12 mars, en mairie ainsi qu'au Super U d'Écouen, pour réceptionner les dons.

La générosité des Ézanvillois mérite d'être saluée: au total, ce sont plus de 450 cartons qui ont été emballés, après un tri minutieux des dons effectué par les élus. Les Ézanvillois, mais également les associations de la ville telles que le Secours Catholique et l'Union Familiale, n'ont cessé de déposer en mairie des vêtements, chaussures, couvertures, linge de toilette, en très bon état ou même neufs, produits d'hygiène et médicaments, mais également poussettes,

siège auto, ainsi que de la nourriture pour animaux. Les entreprises ont aussi participé à cette opération en offrant les nombreux cartons nécessaires au conditionnement et la Ville tient notamment à remercier vivement Lagache Mobility.

Les colis ont été transportés par les services techniques au centre de collecte départemental de la Protection civile française, avant de rejoindre un convoi pour l'Ukraine.



Réorientation de la campagne de solidarité vers les dons financiers

Aujourd'hui, la Protection civile et l'AMF indiquent que les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes. Il convient donc de poursuivre l'élan de solidarité sous forme de dons financiers, permettant d'acquies ces matériels dont les particuliers ne disposent pas.

Parallèlement à cela, la Préfecture du Val d'Oise pilote la phase d'accueil des réfugiés Ukrainiens sur le territoire. Pour préparer cet accueil, l'AMF encourage les personnes parlant l'ukrainien à se manifester auprès des autorités locales, ou à se faire connaître auprès de la plateforme Hébergement solidaire pour réfugiés ukrainiens sur Facebook.

Liens utiles pour les dons:

La Protection civile: <https://don.protection-civile.org/soutenir>
FACECO: https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/faceco_ukraine-03-03-22_cle8bcdba.pdf
ACTED: <https://acted.iraiser.eu/don/~mon-don>





Monsieur le Maire en compagnie du Directeur des services techniques, Marc Abecassis (à droite) et du gérant de l'entreprise en charge de la construction du bâtiment.



La Maison Citoyenne inaugurée

La Maison Citoyenne, annexe décentralisée de la mairie, a été inaugurée le 30 mars dernier.

C'était un projet qui tenait à cœur à la nouvelle équipe municipale, avec une volonté affirmée d'être plus proche des habitants de certains quartiers. Cette volonté s'est concrétisée le 30 mars dernier avec l'inauguration d'un nouveau lieu d'accueil municipal dans le quartier du Rû de Vaux, rue Paul Fort.

Monsieur le Maire, entouré de son équipe municipale et des principaux services et organismes amenés à travailler dans ces locaux, a visité les deux bureaux et la salle principale aménagés avec du matériel flambant neuf.

L'objectif de cette Maison Citoyenne, un temps appelée Maison relais, est de rapprocher les services publics des nombreux habitants de ce quartier en proposant des permanences d'élus, de certains services municipaux, mais aussi celles d'organismes extérieurs, tels que Pôle emploi, la Mission Locale, la CAF... Un planning d'occupation est en cours de finalisation et sera communiqué prochainement.

Ce nouveau bâtiment, sous la forme d'une petite maison de 60 m², pourra accueillir 19 personnes maximum. Son architecture volontairement moderne dispose de grandes baies vitrées et revêt quelques briques sur la façade, un clin d'œil au passé d'Ézanville.

Initialement prévue pour la fin de l'année 2021, la livraison du bâtiment a subi quelques retards suite à la crise sanitaire. Un jardin a été aménagé devant le bâtiment par l'équipe des Espaces verts.



SERVICES MUNICIPAUX



Nathalie Scordel (à droite), dirige le service Elections avec deux agents, Myriam Oulmaadine (au milieu) et Patricia Thibault (à gauche). Marguerite Weber est l'adjointe au maire en charge de ce secteur.

SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Focus sur l'organisation des élections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu dans quelques jours. Le service des Affaires générales, dont dépend l'organisation des scrutins, est à pied d'œuvre depuis le début de l'année pour assurer leur bon déroulement.

RECRUTEMENT DES ÉQUIPES

Le début des opérations remonte au mois de janvier. La première tâche de la responsable du service a été le recrutement des agents municipaux en charge du secrétariat des bureaux de vote. Le recrutement des présidents (élus) et des assesseurs a été effectué par Mme Marguerite Weber, adjointe au Maire déléguée aux Affaires générales. Cela a permis de constituer toutes les

Devant la recrudescence des cas de Covid, il est demandé à chaque électeur de se présenter masqué à l'intérieur du bureau de vote.

équipes nécessaires à la tenue de chacun des 6 bureaux de vote sur la ville. Une formation a été dispensée à chacune d'entre elles.

Parallèlement à ces missions, le service, composé de deux agents en plus de la responsable, a commencé la préparation du matériel électoral (enveloppes de scrutin, pochette, malle). En plus de s'assurer de la disponibilité de tous les documents nécessaires, il faut également prévoir des lampes torches en cas de coupure d'électricité et une collation et des boissons pour le personnel.

LISTES ÉLECTORALES

Durant le mois de mars, avec son équipe, le chef de service prépare la commission de contrôle qui s'assure de la régularité des listes électorales en examinant l'ensemble des mouvements (473 inscriptions, radiations et changements d'adresse). Il a ensuite fallu éditer et mettre sous pli l'ensemble des 6200 cartes électorales. En effet, 2022 étant une année de refonte électorale, chaque électeur va recevoir un nouveau modèle de carte électorale comprenant un QR code qui renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections.

LOGISTIQUE

Concernant la logistique des opérations, le service travaille en étroite relation avec les services techniques. Après une réunion et la transmission des plans des bureaux de vote par la responsable des élections, les agents des services techniques ont installé les panneaux électoraux à travers toute la commune. Ils sont également en charge de l'installation des 6 bureaux de vote, soit pas moins de 24 isolements, 6 urnes, 72 tables, 120 chaises, 24 barrières à transporter et à placer.

DERNIÈRE LIGNE DROITE

L'ultime mission du service avant le jour du scrutin est la répartition par bureau des bulletins de vote des 12 candidats du 1er tour de l'élection présidentielle. Enfin, il faut imprimer les listes d'émargements.

JOUR J

Le jour des scrutins, la responsable du service s'assure du bon déroulement des opérations de vote. Elle répond aux sollicitations des membres des bureaux de vote, que ce soit pour une simple question ou la vérification d'un nom sur les listes électorales.

À clôture du scrutin, il s'agit de contrôler les procès-verbaux de chaque bureau de vote et des pièces annexes (feuilles de

dépouillement) puis de rédiger le procès-verbal centralisateur pour la transmission en Préfecture.

J+1: TRI ET RANGEMENT

Le lendemain du scrutin, le service réceptionne le matériel électoral déposé en mairie par les agents des services techniques. Un gros travail de tri, de classement et de rangement débute alors.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES: INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES JUSQU'À DÉBUT MAI!

Vous avez jusqu'au mercredi 4 mai pour vous inscrire sur les listes électorales en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour la démarche en mairie ou par courrier. Trois possibilités:

- en ligne, grâce au télé service disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois, numérisés;
- en mairie, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription;
- par courrier adressé en mairie, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.



Camille Baschirotto, une miss à Ézanville



Élue Miss Petite Universe élégance Île de France et Miss Petite Universe Corse, Camille part à la conquête du titre national au mois d'avril.

Pouvez-vous vous présenter?

Je m'appelle Camille Thalamy, épouse Baschirotto, et mariée récemment à Ézanville par Monsieur le Maire. J'ai 27 ans et je suis professeure de danse et de yoga dans diverses associations, notamment à Espace Danse à Ézanville ainsi que psychanalyste au sein de mon cabinet dans un centre médical. Dans la vie de tous les jours je suis une femme moderne, souriante, bienveillante, ambitieuse, déterminée, et pleine de vie.

Depuis quand habitez-vous Ézanville?

J'ai toujours vécu à Ézanville. Je suis allée à l'école Paul Fort, au collège Jean Bullant et au lycée George Sand. Puis mes études m'ont conduit dans diverses universités et lieux d'enseignements pour valider des diplômes en France (Paris, Gonesse, Rouen, St Laurent du Var...) et à l'étranger (Californie USA).

Êtes-vous adhérente d'une association ézanvilloise?

J'ai toujours dansé au centre culturel d'Ézanville depuis mes 3 ans et participé à diverses manifestations de la ville et ses alentours (gala de danse, fête de la musique, rencontres chorégraphiques, festival du connétable, divers concours, Cirque...).

Pourquoi avoir décidé d'être professeur de danse au Centre Municipal d'Activités et de Loisirs (CMACL) d'Ézanville?

Depuis toute petite, je suis passionnée de danse. Cette passion s'est transformée d'années en années en un métier qui me remplit de joie au quotidien. J'ai toujours voulu être danseuse et je suis très heureuse et émue d'y être parvenue et tout particulièrement de transmettre et partager cette passion dans la salle de danse de mon enfance chère à mon cœur.

Vous avez récemment été élue Miss Petite Universe Corse et Miss Petite Universe Éléance IDF 2021. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ces concours?

Le concours de Miss petite Universe est un concours qui existe depuis plusieurs années à l'international. Il consiste à revoir les dictats de la beauté en ouvrant ses portes à toutes les femmes de moins d'1m70. Les femmes tatouées, mariées et mères sont également autorisées. Il existe deux catégories: les teens (de 14 à 18 ans) et les miss (de 19 ans à 28 ans). Il s'agit d'une aventure humaine avant tout qui est remplie d'opportunités en termes de collaborations avec des marques, photographes, cameramen, coiffeurs, stylismes, journaux, radios, défilés mais également dans diverses causes dans lesquels nous souhaitons nous investir.

Depuis quand y participez-vous et pourquoi?

J'ai tout d'abord participé à l'élection miss petite universe Île de France (IDF) où j'ai reçu le titre de miss petite universe élégance IDF. Une aventure humaine incroyable où j'ai eu l'occasion de faire des rencontres inoubliables! Par la suite le comité m'a fait l'immense honneur de me remettre l'écharpe de miss petite universe Corse 2021 le samedi 20 novembre 2021! En effet pour cette première année d'élections régionales le comité a décidé d'élire pour toutes les régions en dehors du continent leurs représentantes ayant l'origine (en l'occurrence ma famille et mes proches paternels) et le cœur de représenter ces îles mais se trouvant domiciliées en métropole. Ainsi, avec gratitude et humilité je représenterai l'Île de beauté si chère à mon cœur et ma famille pour l'élection nationale miss petite universe France 2022 qui aura lieu à Caen le 2 avril prochain!

Le comité m'a fait le privilège d'accéder à la couronne et j'aimerais mettre ce titre au profit d'une cause qui m'est très chère celle de la maladie mentale. En effet de par mon métier de thérapeute et mon expérience je sais à quel point cette cause est importante surtout dans la société actuelle. Cette expérience a été pour ma part un challenge et également une expérience thérapeutique qui depuis mon inscription en janvier 2021 ne cesse d'être remplie de belles choses!

Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez appris que vous aviez remporté les deux titres?

Lorsque l'on est élue, finalement c'est finir une soirée magique en beauté avec des jeunes filles toutes aussi merveilleuses les unes que les autres! C'est, quoi qu'il arrive, beaucoup de rire et de partage dans de la bienveillance (sans quoi je n'aurais pas accepté de poursuivre l'aventure...). Du coup, la soirée c'est le final de ces merveilleux moments que nous partageons avec nos proches qui sont dans la salle avec nous et ça vraiment c'est unique à vivre!

Qu'est-ce que 2 deux titres impliquent?

Lorsque nous sommes titrées nous avons un rôle d'image à tenir. Les photos et contenus publics doivent être en lien avec les valeurs du comité, avec un comportement respectueux sans débordements ainsi que l'abstinence de cigarettes ou d'alcool lors d'événements liés au comité et lorsque nous représentons notre titre.

Que diriez-vous aux petites Ézanvilloises qui rêvent de se présenter à ces concours?

Je dirais aux petites Ézanvilloises et jeunes femmes qui rêvent de se présenter à ces concours de foncer! C'est une expérience à vivre unique qui peut vous en apprendre beaucoup sur vous-même ainsi que vous faire évoluer et surtout de merveilleux souvenirs à vie!



Déchets végétaux : une ressource dans votre poubelle

Avec le retour des beaux jours, nous passons plus de temps à entretenir nos jardins et à produire des déchets végétaux, véritable trésor à valoriser.

REPRISE DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE

À partir du mois d'avril, et jusqu'au mois de juin, la collecte des végétaux est effectuée chaque semaine. À Ézanville, le jour de collecte est le lundi. Les bacs sont à sortir la veille au soir.

LES BONS GESTES À AVOIR

Déposez dans votre poubelle à déchets végétaux (couvercle vert) : herbe coupée, feuilles, fleurs et branchages (diamètre moins de 5 cm). Attention à ne pas surcharger votre poubelle pour qu'elle soit ramassée. Si vous n'avez plus de place dans votre poubelle et que vos branchages sont inférieurs à 5 centimètres de diamètre, présentez-les en fagots (1,50 m x 50 cm) ficelés avec des liens naturels type ficelle ou raphia.

ATTENTION AUX ERREURS

Il ne faut pas déposer dans votre poubelle à déchets végétaux (couvercle vert) :

- des sacs d'ordures ménagères ou des sacs plastiques ; (à mettre dans la poubelle ou la

- borne à ordures ménagères, couvercle gris)
- de la litière, des restes alimentaires, des pots de fleurs, des couches... ; (à mettre dans des sacs plastiques fermés et dans la poubelle ou la borne à ordures ménagères, couvercle gris)
- des gravats, des cailloux, de la terre, des branches, des souches, des troncs... (à déposer en déchèterie).

EN ROUTE VERS UNE SECONDE VIE

Une fois collectés, vos déchets végétaux sont amenés sur une plateforme de compostage située sur la commune de Roissy-en-France. Ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois). Le compost* ainsi obtenu est vendu aux professionnels et aux particuliers.

**Le compost est un engrais naturel obtenu par la décomposition de déchets organiques issus de la cuisine ou du jardin. Composter permet de réduire la quantité de déchets de votre poubelle d'ordures ménagères (couvercle gris) et de déchets végétaux (couvercle vert). Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.sigidurs.fr, rubrique accès rapide « la compostage »*

BRUIT DE VOISINAGE : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Conformément aux recommandations du Conseil national du bruit, des horaires autorisés pour les travaux de jardinage ou de bricolage ou réalisés par des particuliers utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière...) sont définis par le Préfet :

- de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi,
- de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

TAILLE DES HAIES

Chaque riverain doit tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes et la circulation des piétons. Outre l'intérêt esthétique d'un espace vert bien entretenu, la taille des haies permet de respecter les servitudes légales. Ainsi les arbres plantés à moins de 2 mètres d'une limite de propriété (distance minimale de 50 cm) ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut ; c'est pourquoi les haies doivent être taillées en hauteur et en largeur. Par ailleurs, la responsabilité des propriétaires sera engagée pour une haie non taillée qui aura été la cause d'un accident que ce soit en gênant la visibilité des conducteurs ou en provoquant la chute d'un piéton (terrain glissant).

L'ESSENTIEL

Soirée Orientale

Annulée en décembre suite à la crise sanitaire, la soirée orientale organisée par le service Jeunesse et Familles se déroulera le samedi 14 mai à 20 h au complexe de la Prairie. Au programme, couscous et animations musicales, le tout dans un décor des mille et une nuits fabriqué par l'équipe du service. Le repas, composé de bricks, couscous et pâtisseries orientales, sera préparé par les familles fréquentant le service.

Sur inscriptions au service Jeunesse et Familles - 0139359582

Informations aux assistantes maternelles

Le Relais Petite Enfance (RPE) vous informe que depuis la parution du décret n° 2021-1131 du 30/08/2021, vous avez pour obligation de vous inscrire sur le site monenfant.fr et de communiquer vos disponibilités à minima deux fois par an. En cas de difficultés, sachez que le RPE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Contactez Nathalie: petite.enfance@ezanville.fr ou le lundi et mardi après midi de 13h30 à 17h30 au 0139355808.

Île-de-France mobilités limite le prix des billets sur son réseau de trains et Rer

Île-de-France Mobilités a décidé de proposer aux voyageurs n'ayant pas de forfait de transport, une grille de tarif plus simple avec la garantie d'un prix maximum de 4 € pour tout ticket vendu par carnet de 10 et 5 € à l'unité pour l'ensemble des

Soirée des commerçants, artisans et professions libérales

L'équipe municipale souhaite rassembler les commerçants, les artisans et les personnes exerçant des professions libérales au sein de la ville le temps d'une soirée conviviale le vendredi 3 juin à 19 h. Si vous souhaitez y participer, merci d'adresser votre profession, nom, tél et courriel à fetesetceremonies@ezanville.fr

destinations sur les lignes de trains et RER de son réseau (hors aéroports). L'objectif de cette mesure est d'encourager les Franciliens de grande couronne qui se déplacent occasionnellement à utiliser davantage les transports en commun en leur proposant un tarif simple et plus abordable.

AAACE: les anciennes voitures à l'honneur

L'association Auth' Antique Automobile Club d'Ézanville (AAACE) a organisé son Assemblée Générale le dimanche 6 mars. Plus de 60

véhicules anciens et d'exception se sont présentés à cette matinée conviviale qui s'est terminée par un repas agrémenté d'un spectacle de jonglerie et d'illusion. Petit à petit l'association et sa nouvelle équipe se préparent pour une année 2022 pleine de projets à partager avec les Ézanvillois. Rendez-vous le 1^{er} dimanche de chaque mois au complexe de la Prairie. Ouvert à tous.

Facebook: AAACE 95 - aaace95460@sfr.fr - Secrétariat: 0615016391



LE CHIFFRE DU MOIS

6200 : c'est le nombre de nouvelles cartes électorales qui ont été mises sous pli par les services municipaux.

LE CARNET

////////////////////

Décès

Alain Lourdeau,
Kévin Laurent.

MARS 2022

Naissances

Naëli HUBERT

Décès

Elisabeth REN,
Emmanuelle BESNAULT,
Sylvie DELCROIX,
Joel LAVIRON.

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 0139354480

Directeur de la publication // Éric Battaglia

Rédaction // Ève Pavesi

Conception-réalisation // RDVA // 0139901000

Impression // STIP // 0139919173

Dépôt légal // à parution

ISSN: 1292-3729



Tribunes d'expression des groupes politiques

En ce mois d'avril, nos pensées vont vers ceux qui souffrent de la guerre menée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine. Cette guerre aura des répercussions sur l'équilibre géopolitique mondial avec les dangers de l'augmentation des dépenses militaires, sur la situation économique de super austérité que subiront les peuples Russe, Ukrainien et Européens. Nous saluons les initiatives pour accueillir tous les réfugiés. À ce titre, quelles sont les possibilités de la commune en matière de coordination, d'accueil, de scolarisation, de logement et de santé? Qu'en est-il du contingent communal de logements d'urgence? Nous engageons les Ézanvillois à se rapprocher des organisations comme le Secours Populaire, La Croix Rouge, le Secours Catholique... capables de mobiliser dons et moyens pour les situations de crise et d'urgence.

Le mal-logement est l'affaire de tous, comme le constate le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre visible sur leur site. Le dernier numéro de la messagerie d'Ézanville nous informe avec fierté qu'Ézanville se situe à la 893ème place des communes «les plus agréables à vivre». Ici, le mal-logement concerne aussi les Sans Domicile Fixe, celles et ceux qui, à deux pas de chez nous, aux abords des champs et du complexe de la Prairie, couchent dans leurs voitures ou sous des tentes. Il concerne tous ces habitants qui vivent dans des logements exigus, insalubres, mal chauffés des immeubles ou maisons en énergie F ou G, aux loyers pourtant parfois indécents. Il concerne encore tous ces étudiants, femmes seules avec enfants, travailleurs mal payés, qui attendent un logement social et même très social à défaut de pouvoir se payer autre chose. Notre CCAS peut être mobilisé pour mener une enquête partagée et faire le point sur la situation à Ézanville.

Concernant le budget 2022, suite aux bouleversements économiques dus aux circonstances actuelles et aux hausses des prix déjà constatées, nous pouvons nous interroger sur la pertinence et l'application du budget.

Pierre Leduc, Paule Schaaff et Alain Lambret
Ézanville ensemble

Notre démocratie est un bien précieux!

À l'heure où nous écrivons cette tribune, le peuple ukrainien souffre. Comment ne pas évoquer et condamner cette guerre déclarée à un pays souverain Nous nous associons à l'ensemble des démocraties européennes qui sont solidaires du peuple ukrainien. Nous soutenons toutes les manifestations internationales visant à rétablir la paix et rendre au peuple ukrainien sa liberté. Il est inacceptable de forcer un pays souverain à revenir sous le joug d'un régime autoritaire uniquement pour satisfaire un homme nostalgique d'une politique impérialiste.

Ces événements tragiques nous rappellent à quel point notre démocratie parlementaire à la française et notre appartenance à l'Europe, bien qu'imparfaites, sont le socle de notre société et de notre État de droit. Cela prend tout son sens en cette période électorale pour laquelle les Français seront prochainement appelés à s'exprimer pour désigner, les 10 et 24 avril, leur futur président pour les 5 prochaines années. S'en suivront les élections législatives, les 12 et 19 juin, pour élire le député qui nous représentera à l'Assemblée nationale.

Il est de notre devoir à tous de faire vivre cette démocratie en allant voter. Quelle que soit notre sensibilité, ne laissez pas les autres décider à votre place. Le vote par procuration est toujours possible en faisant la demande dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, ou au Tribunal Judiciaire ou de proximité.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est également possible de donner cette procuration à un électeur d'une autre commune sous réserve qu'il se déplace pour voter dans votre bureau.

Prenez garde de toujours veiller sur notre démocratie car elle est un bien précieux, certes, mais surtout très fragile.

Nous saluons le courage du peuple ukrainien.

Prenez soin de vous.

Ézanville c'est vous!
Sébastien Zriem, Nadia Gosmant, Sylviane Sinay,
Emilie Gimeno

Dans un contexte international dramatique, nous saluons l'intervention des associations locales, telles que le Secours catholique, l'union familiale ainsi que de nombreux Ézanvillois(es) qui se sont mobilisés pour apporter, autant que faire se peut, de l'aide aux Ukrainiens.

Nous apportons notre soutien aux initiatives prises par la mairie pour centraliser les dons reçus et organiser leur transfert auprès des organisations compétentes.

L'avenir nous dira sous quelles formes d'autres initiatives pourront être envisagées.

Les tensions actuelles sur l'approvisionnement pétrolier et l'augmentation vertigineuse des prix à la pompe qui en ont résulté, confirment si besoin était, la nécessité de préserver les possibilités de stationnement au parking de la gare pour les usagers de la SNCF en général et les habitants d'Écouen et Ézanville en particulier.

Nous espérons que ce contexte orientera les discussions en cours sur cette question dans un sens plus conforme aux intérêts des voyageurs. Le train est bien la seule alternative à la voiture pour se rendre à Paris ou à son travail.

Nous regrettons le silence de la directrice de la ligne H, sur les perturbations continues du service SNCF, particulièrement le week-end et le soir. Il est heureux, qu'enfin, les bus attendent l'arrivée des trains pour quitter la gare. Regrettons seulement que cela ne concerne que deux trains par heure, entre 22 et 23 h! Rappelons que la synchronisation train/bus est l'une des plus anciennes demandes des associations d'usagers.

Nous attendons avec impatience la réunion publique annoncée par Mr le Maire dans son dernier édito au sujet de l'aménagement du secteur gare.

Par ailleurs, on nous signale des difficultés d'accès à internet sur la commune, difficultés liées à la gestion de la fibre. Problèmes d'éligibilité ? Problèmes de connexion ? Nous demandons à la mairie une information sur l'implantation actuelle de la fibre et de son fonctionnement.

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

L'AGENDA

8 avril

Théâtre « Marie-Octobre »

La troupe «AntiGrogne» se produit au théâtre de l'Union Familiale (9 rue des écoles) pour 7 représentations de la pièce « Marie-Octobre » de Julien Duvivier, Jacques Robert et Henri Jeanson. Les 8 et 9 avril, 13, 20 et 21 mai à 20h30 et le 22 mai à 15h.

Entrée Adulte: 10 € - Moins de 15 ans: 5 €

Informations et renseignements:

www.antigrogne.fr ou 0677922970.

10 avril

Concert de printemps

Le Conservatoire de Musique d'Ézanville vous propose un concert des élèves et des professeurs le dimanche 10 avril à 15h30 au complexe de la prairie. **Entrée libre.**

17 avril

Chasse aux œufs

La Ville organise une chasse aux œufs pour les enfants Ézanvillois, de la maternelle au CM2 et accompagnés de leurs parents, à 15 h à la Maison de l'Enfance, 6 bis Grande rue. **Gratuit.**

Du 23 au 30 avril

Stage Bafa

La Ville, en partenariat avec l'association La Main solidaire, organise une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) général au prix réduit de 280 €. **Inscriptions au Service Jeunesse: 0139359582.**

RETOUR SUR

- 1 9 mars:** remise des diplômes aux participants des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière au service Jeunesse et Familles
- 2 11 mars:** éveil musical au Relais Petite Enfance.
- 3 19 mars:** cérémonie de commémoration du Cessez-le-feu en Algérie.

